

Bulletin de liaison du Mouvement des Assises Nationales du Sport  
180, avenue Gaston Berger 59000 LILLE - Tél.: 03 20 58 91 80 - Fax: 03 20 58 00 75  
Email : isabellec@luc.asso.fr - Site Internet : www.assisesnationalesdusport.fr

## Edito

### 2010, année de tous les défis... et du renouveau ?

Les ANS ont toujours été un lieu de débats ouvert, orienté sur les relations Sport et Société, avec le souci de préserver le service public du sport, en fil rouge depuis de nombreuses années.

Aux ANS, on ne propose pas d'adhérer à un point de vue, mais on offre à chacun la possibilité de défendre le sien, sans a priori.

Ces débats sur l'avenir du sport, et surtout l'avenir des services publics des APS de base, de l'école aux pratiques en club ou hors club, seront nécessaires en 2010 pour défendre l'idée d'un sport humaniste, parce que le sport est un droit pour toutes et tous.

Des défis sont à relever, à la fois par les clubs, les collectivités, les enseignants d'EPS, et le mouvement sportif, car le train de réformes de 2009 va s'amplifier en 2010. Des colloques et des projets de lois sont prévus pour réorganiser le service public du service du haut niveau et du sport professionnel... mais rien n'est en cours pour sauvegarder les moyens des clubs et des collectivités territoriales.

De quel intérêt général parle-t-on ? Celui de l'utilité sociale du club ou celui du financement des stades pour faire plus de sport spectacle et donc plus de profits ?...

De quelle éthique parle-t-on ? Celle des valeurs enseignées par les éducateurs des clubs ou celle de la culture du résultat à tout prix ?...

De multiples défis, comme à la croisée de multiples chemins, sans savoir où l'on va. Il est temps que tous les acteurs du sport soient conviés à débattre sur les éléments essentiels d'une politique sportive nationale adaptée aux besoins de la population.

C'est à ce projet que les ANS veulent apporter leur modeste contribution en vous conviant, en novembre prochain, à un rassemblement de concertation nationale.

EXCELLENTE ANNEE 2010 A TOUS

Claude MAHIER  
Président des ANS

### Le Service Public des APS en question

#### RENCONTRE AVEC PIERRE COLLOMB LE 14 JANVIER 2010

### Quels services publics pour répondre aux besoins ?

(Education Physique, activités physiques et sports)

Une rencontre, le 14 janvier 2010, avec Pierre COLLOMB (Professeur de droit, membre des ANS et vice-président de la Fédération Française de Basket), a été l'occasion pour le Comité de Pilotage des ANS d'enrichir sa réflexion et de valider l'idée d'engager maintenant la préparation d'un nouveau rassemblement ANS sur 2 jours en novembre 2010 (voir Edito).

Au cours des années 2002-2004, avant le rassemblement de Nantes, les ANS ont débattu de la question : «Le modèle sportif français est-il en crise ou en mutation ?». Nous sommes en 2010, la question ne se pose plus dans ces termes. Avec les réformes (des politiques publiques, des collectivités territoriales, du Ministère Jeunesse et Sports), un nouveau modèle sportif français est en marche (voir page 4 : le projet de loi en préparation pour une réforme en profondeur du modèle français pour la compétitivité et l'éthique du sport).

Le service public du sport et le modèle sportif français datent des années 60. Ils reposent toujours sur les mêmes bases. Ils n'ont pas été adaptés à l'évolution. Ils ne répondent plus à tous les besoins du domaine sport et activités physiques qui s'est considérablement transformé. On ne peut plus penser le service public du sport comme une question dépendant de la conception que l'Etat s'en fait, ni non plus comme quelque chose à transférer au privé. Il s'agit maintenant de penser le service public et ce qui est délégué au mouvement sportif en se plaçant du point de vue des besoins de la population. D'où la nécessité de faire un état des lieux de ce qui se met en place et un état des besoins pour voir comment les politiques publiques peuvent y répondre.

Aujourd'hui, une dissociation de plus en plus nette est établie entre les politiques publiques qui orientent et financent le sport de haut niveau et le sport professionnel et les politiques publiques (ou leur absence) qui concernent les besoins de la population et des sportifs.

Il semble qu'il serait nécessaire d'imaginer plusieurs types de services publics à coordonner aux différents niveaux (local, départemental, national, international).

La première question est celle de la concertation.

C'est le sens de la préparation d'une nouvelle initiative ANS : un rassemblement sur deux journées en novembre 2010. Faut-il aller vers des Etats Généraux ?

René MOUSTARD

(en référence à la discussion du Comité de Pilotage du 14.01.2010)

Après la rencontre avec Pierre COLLOMB, une deuxième rencontre est programmée avec Yvon LEZIART le 9 mars après-midi.

Thème : «*Que deviennent les valeurs du sport ? Quels enseignements tirer du grand débat déclenché par la main de Thierry HENRY ?*»

A ce sujet, Jacques MARCHAND, Président Honoraire du syndicat des journalistes sportifs, s'est adressé le 7 décembre 2009 aux responsables des différents organismes du sport français chargés de garantir l'éthique dans le sport (le CNOSEF, l'Académie Olympique, l'Association Française pour un Sport sans Violence, le Comité Pierre de Coubertin), pour solliciter leur réaction. Jacques MARCHAND prépare un ouvrage sur l'éthique du journaliste sportif.

Il écrit : «*L'équipe de France de Football s'est qualifiée pour le Mondial en se disqualifiant à la face du monde sportif et olympique. Et la faute n'est pas seulement à Thierry HENRY, même s'il en est l'auteur. Il a eu le mauvais réflexe de mettre la main, là où il aurait été préférable de mettre le pied. L'acte en lui-même est banal. Lequel d'entre nous, pratiquant sur un terrain de sport, n'a pas eu un mauvais réflexe ?*»

*Ce qui coûte cher à la moralité du sport, ce n'est pas le geste lui-même, mais de l'avoir collectivement caché et d'avoir laissé l'arbitre, excusable d'être mal placé pour l'apercevoir, persister dans un aveuglement involontaire. Les instances fédérales du football, pour s'obstiner à refuser l'aide des techniques audiovisuelles, ont sans doute une responsabilité. Ce n'est pas suffisant de se contenter de cet argument. Ce qui coûte, c'est l'ignorance totale des règles du fair play et même de la plus banale sportivité. Ce qui coûte, c'est le silence, sur le fait, des instances responsables de l'éthique sportive. A ma connaissance actuelle, pas un mot, pas une excuse, pas une intervention officielle émanant d'une autorité sportive autorisée. Et pourtant, elles ne manquent pas... Or, un sport qui n'est plus éducatif, n'est plus un sport.*

*Etes-vous décidés à entreprendre calmement une analyse de cette anomalie ?*»

### La démarche conforme aux valeurs défendues par les ANS

Les ANS sont depuis toujours un carrefour de réflexions et de débats sur les relations Sport et Société. Dans le contexte actuel, où il est nécessaire de faire le point sur les évolutions des pratiques des APS et des nouveaux besoins qui en découlent, la question primordiale est de savoir si les réformes en cours auront un impact sur la constitution d'un nouveau modèle sportif français d'une part, et si les services publics du sport seront préservés et avec quels moyens, d'autre part.

Ces axes de réflexions, déjà entrepris en 2009, conduiront encore les actions des ANS durant l'année 2010.

### Les constats

La société évolue et donc le rapport Sport et Société évolue. Nous savons que des études font état d'un «boom» du sport d'entretien, de détente et de nature, les pratiques de compétition étant de plus en plus marginalisées. Dans le même temps, les pratiques se diversifient et les besoins de la population ne sont plus en adéquation avec l'offre de sport des clubs, et les équipements, construits à une époque révolue., sont inadaptés pour répondre à ces nouveaux besoins. Il est donc urgent de faire le point des études qui ont été menées ces dernières années afin d'en dégager des orientations pour débattre ensuite des politiques des services publics des APS et du sport de base.

### Les entretiens préparatoires à une concertation nationale

Les ANS reprennent le cycle d'auditions et de rencontres d'experts sur les sujets d'actualité. La première rencontre avec Pierre COLLOMB le 14 janvier, relatée en première page, était centrée sur le thème des services publics en rapport avec les besoins de la société.

Au rythme d'une rencontre par mois jusqu'en juin prochain, différents thèmes d'actualité seront explorés par un Comité de Pilotage élargi, qui permettront de constituer une base de réflexion versée aux débats qui seront proposés dans un rassemblement de concertation nationale.

### Le besoin de concertation nationale

Depuis plus d'un an, les acteurs du monde sportif s'interrogent et s'inquiètent devant les réformes en cours. Le service public du sport et le modèle sportif français datent des années 60 et ne sont donc plus adaptés aux besoins d'aujourd'hui. Les réformes de l'Etat, et celles des Territoires sont en cours et auront un impact non négligeable sur le sport. Des actions sont en cours pour réfléchir au nouveau modèle sportif et aux adaptations des services publics : voir les projets de loi en préparation (pages 3 et 4), voir les vœux du Président du CNOSEF (sur le net), voir également la préparation d'un colloque «Sport et service public en France» par Sciences-Po.aix» en mars prochain. Hélas, pour beaucoup, les projets ne concernent que le sport de haut niveau et le sport professionnel. Même si Denis MASSEGLIA, Président du CNOSEF, appelle de ses vœux, entre autres, des actions en faveur des clubs et des fédérations permettant de contribuer au développement du sport pour le plus grand nombre, en ajoutant que la professionnalisation dans les clubs est incontournable, on peut légitimement se poser la question : avec quels moyens ?

C'est donc bien à partir d'un besoin de débats et de concertation nationale sur les services publics des APS de base, de l'école aux diverses pratiques en club ou hors club, que les ANS prépareront un nouveau grand rassemblement en novembre prochain.

Les réunions du Comité de Pilotage des ANS sont les suivantes : 2 février - 9 mars - 13 avril - 4 mai - 8 juin  
Contact/info auprès du secrétariat : [isabellec@luc.asso.fr](mailto:isabellec@luc.asso.fr)

## LE FINANCEMENT DU SPORT

**Le budget des sports 2010.** Adopté par le Parlement le 12 novembre 2009, le budget prévoit 10 millions pour le sport pour tous (baisse de 50 %). Cela représente 4,5 % du budget total des sports qui est de l'ordre de 0,20 % du budget de l'Etat. Le désengagement financier de l'Etat est assumé par les crédits du CNDS, 227 millions.

**Le marché des paris sportifs** a été ouvert à la concurrence au niveau européen (vote du Parlement). La Française des Jeux, le PMU, les casinos n'auront plus le monopole des jeux d'argent. L'Etat espère gagner 1,5 million de plus. Une petite partie sera affectée aux crédits extrabudgétaires du sport (le CNDS).

**Financement des grands stades de football.** Le Président de la République a confirmé, le 3 décembre 2009, que l'Etat débloquerait 150 millions pour les stades des villes d'accueil de l'Euro 2016. Au cours d'une réunion à l'Elysée, la répartition a été effectuée :

Bordeaux : 20 millions ; Marseille : 15 millions  
Lyon : 20 millions - Nice : 18 millions - St Etienne : 8 millions  
Toulouse : 6 millions - Strasbourg : 16 millions  
Nancy : 8 millions : Lens : 11 millions - Lille : 28 millions  
(La Voix du Nord du 27 octobre 2009 annonçait que l'Elysée s'engageait à accorder 45 millions à Lille au cours d'une entrevue avec Martine AUBRY).

**L'exonération fiscale pour le droit à l'image du sport professionnel** (football, basket, rugby, handball) pour mieux rémunérer l'élite, deviendra caduque le 30 juin 2010. Cette décision a été prise par le Parlement en adoptant le budget de la Sécurité Sociale 2010.

**Pour la Cour des Comptes**, l'argent consacré par les villes au sport professionnel n'est pas très bien utilisé (le Monde.fr - 10 décembre 2009). Exemple de Paris qui consacre 9,5 millions au sport de haut niveau. La ville fait la part belle au PSG (1,5 millions). Cela atténue les déficits sans que le club assume ses missions d'intérêt général. Le Président de la Cour des Comptes (Philippe SEGUIN) préconisait la privatisation des stades. C'est la logique des orientations définies pour le rapport entre collectivités et clubs professionnels.

## LA NOUVELLE SECRETAIRE D'ETAT AUX SPORTS PREND POSITION

Le 6 octobre 2009, à la Sorbonne, Madame Rama YADE a déclaré : «*Pour que notre Ministère des Sports continue d'assumer sa mission de service public, il faut réinventer l'intérêt général. Le Ministère des Sports est aussi le Ministère de l'Education Populaire. Il est un Ministère très républicain*».

Au moment du débat à l'Assemblée Nationale sur la suppression des avantages fiscaux accordés au sport professionnel, Madame Rama YADE s'est prononcée pour le maintien du dispositif qui prévoit, sous couvert de droit à l'image pour la compétitivité du sport français, une exonération de 30 % des charges sociales destinées à la sécurité sociale, soit un

montant de 30 millions d'euros, payé par le budget des sports à la place des clubs professionnels et des 1 400 sportifs concernés (sports collectifs).

*Commentaire : rappelons que pour 2010, le budget des sports prévoit 10 millions pour le sport pour le plus grand nombre.*

Concernant le financement des grands stades, destinés au football professionnel, la Secrétaire d'Etat s'est prononcée pour le financement, par l'Etat, des 150 millions pour 10 stades à rénover pour le sport spectacle.

Dans le débat ouvert sur les valeurs du sport, suite à la main de Thierry HENRY, la Secrétaire d'Etat a pris position pour que la réputation de la France, qualifiée pour la Coupe du Monde de Football, ne soit pas mise en cause.

Concernant les Jeux Olympiques, elle en a fait une priorité.

Concernant la réforme des collectivités territoriales, elle a soutenu le Premier Ministre qui a assuré que rien n'interdira aux départements et régions de financer des équipements sportifs.

*Commentaire : la Secrétaire d'Etat aux Sports, au sein du Ministère Sport et Santé, a été active au cours de la dernière période pour soutenir les intérêts du sport professionnel, moteur du sport spectacle. On n'a pas perçu le même intérêt pour le sport pour tous au moment du vote du budget et d'autres occasions.*

## LES REFORMES

**Que deviennent les DDJS (Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports) ?**

Le 2 décembre 2009, un décret est paru concernant la mise en place des directions départementales interministérielles, services déconcentrés de l'Etat relevant du Premier Ministre et placés sous l'autorité des Préfets. La réforme de l'Etat au niveau départemental prévoit 2 structures : la Direction des Territoires et la Direction de la Cohésion Sociale qui doit intégrer la DDJS. Cette réforme va mettre en cause ce qui a fait la spécificité des directions du Ministère Jeunesse et Sports avec toutes les conséquences pour le personnel concerné et la vie associative.

## MODELE SPORTIF FRANCAIS

A l'occasion d'un accord signé entre les régions et le CNOSF, le 11 décembre 2009, le Président du CNOSF, Denis MASSEGLIA, a déclaré : «*Le modèle sportif français a été créé dans les années 60, à un moment où la décentralisation n'existait pas. On doit se poser la question si ce modèle est adapté. Pour ma part, je pense qu'il ne l'est plus*» (réf. France3.fr)

## SERVICE PUBLIC

Un comité national «pour des Etats Généraux du Service Public» a été créé pour ouvrir un débat sur des propositions pour des services publics du 21ème siècle, efficaces et démocratiques. Le lancement a été effectué le 17 décembre 2009 à la Mutualité.

## Un projet de loi «Pour la compétitivité et l'éthique du sport» est en préparation (Ministère de la Santé et des Sports)

L'exposé des motifs présente le sens et les principales dispositions du projet.

### Extraits

*«Le sport évolue... La France doit s'adapter... Cette adaptation nécessite une refonte en profondeur du modèle français du sport de haut niveau et une réflexion de même ampleur pour ce qui concerne le sport professionnel... Le projet de loi a cet objectif d'adaptation et de modernisation.*

Concernant le sport professionnel, *«il y a un déficit de compétitivité... Il faut faire évoluer les contraintes juridiques pesant sur les sociétés sportives et adapter les dispositions relatives aux fédérations sportives et aux ligues professionnelles».*

*Le gouvernement a retenu des dispositions : ... favoriser l'entrée de nouveaux investisseurs dans le capital des sociétés sportives. Il est proposé d'aligner le régime des sociétés sportives sur le droit commun des sociétés commerciales. Elles pourront être constituées sous forme de sociétés par actions... Pour sécuriser les investisseurs, il faut accorder à la société sportive la capacité d'inscrire directement l'équipe professionnelle aux compétitions auxquelles elles participent... Un organisme bancaire, déjà actionnaire ou sponsor d'un club, pourra effectuer un prêt à un autre club...*

En matière de sport de haut niveau, *«Il faut faire évoluer la gouvernance du sport de haut niveau en impliquant l'ensemble des acteurs» :*

*\* Création d'un comité d'action stratégique de l'excellence sportive pour définir les objectifs sur lesquels chaque fédération devra s'appuyer pour son projet*

*\* Le Ministre chargé des sports consultera le comité qui fixera les critères de sélection...*

*\* Le Comité sera présidé conjointement par le Ministre et le Président du CNOSF»*

Le projet de loi prévoit aussi *«d'accompagner»* ces réformes du sport professionnel et du sport de haut niveau par une lutte renforcée contre la violence. Il prévoit également d'autoriser le gouvernement à prendre, par ordonnance, des mesures pour modifier les dispositions du code du sport relatives à la lutte contre le dopage animal et le trafic des produits dopants.

### Commentaire

Ce projet de loi vise à permettre au sport professionnel de s'intégrer totalement dans l'économie libérale et les marchés financiers, et au sport de haut niveau de garantir la compétitivité de la France dans les grandes manifestations, et pour cela, de renforcer le pouvoir de l'Etat dans la gouvernance et les prises de décisions. Sport professionnel libéralisé et sport d'Etat pour le haut niveau vont constituer les 2 piliers de ce nouveau modèle sportif.

Dans ces conditions, comment les valeurs humanistes du sport pourront encore trouver place dans ce modèle sportif ?

## Samedi 6 février 2010 : rendez-vous avec «Le sport est un droit»

Le nouvel espace «Le sport est un droit», créé à l'initiative des ANS, rassemble 25 organisations et 95 signataires à titre individuel.

Il organise une journée de travail ouverte à tous, pour se positionner dans le contexte et décider de la suite de son activité.

Le projet de déroulement de la journée (9h-17h) a été mis au point le 5 janvier dernier.

### Matin :

Rencontre avec un responsable du comité national récemment créé «Pour des Etats Généraux des services publics». L'objectif est de s'informer mutuellement et de discuter pour voir comment l'espace «Le sport est un droit» peut participer avec sa spécificité.

### Après-midi : travaux en ateliers

Pour discuter des conséquences des réformes en cours pour le financement des activités physiques et sportives dans tous les secteurs (école, vie associative, vie locale)

\* A quelles urgences les organisateurs, les syndicats, les responsables de clubs, les professionnels, les bénévoles, les élus sont-ils confrontés ?

\* Quelles revendications prioritaires formuler ?  
Quelles actions ?

**Séquence conclusion :** comment continuer à s'organiser en associant toutes les composantes de l'espace «Le sport est un droit» ?

Lieu de la réunion :

Centre Marius Sidobre (ancienne Mairie)  
26 rue Emile Raspail - 94110 ARCUEIL  
(RER Laplace 800m ou RER Arcueil Cachan 650m)  
(parking le plus proche : Mairie d'Arcueil)

Contact : lesportestundroit@gmail.com

### La LETTRE ANS

est conçue et rédigée par des bénévoles du mouvement des ANS. Elle est distribuée par nos soins et peut être reproduite sans autorisation préalable.

Responsable de rédaction :  
Comité de Pilotage

Pour tous renseignements :  
s'adresser au siège à Lille  
E-mail : isabellec@luc.asso.fr

La Lettre des ANS  
peut être consultée sur notre site